

M. ARGUE: En d'autres termes, si nous revenons à la pièce 1, vous auriez diminué vos dettes de vingt et quelques millions de dollars en réduisant vos avoirs d'autant de l'autre côté, parce qu'alors, le compte-lin ne serait pas alimenté par l'intermédiaire du compte-blé.

M. EARL: C'est cela.

M. ARGUE: Vous réduiriez ainsi vos dettes en diminuant, d'autre part, vos avoirs et le déficit net resterait à peu près le même.

M. EARL: C'est exact.

M. ROSS: J'ai toujours eu des difficultés avec les banques, c'était une des problèmes de mon existence. J'aimerais bien mettre au clair, si vous pouvez me l'expliquer en termes simples, quel montant nous devons ajouter aux ventes de cette année aux fins de répartition et si nous avons un surplus ou un déficit; en termes courants, que pouvons-nous ajouter aux chiffres de cette année, ou que nous manque-t-il? Quel est le cas en présence et quels sont les montants en question?

M. EARL: L'excédent définitif à distribuer équivaut au résultat de la vente de la récolte de cette année, c'est-à-dire qu'il n'atteint pas 5 millions de dollars.

M. ROSS: C'est le montant total?

M. EARL: Oui.

M. ROSS: Ma première hypothèse était donc juste?

Le PRÉSIDENT: Pourrais-je demander à M. Earl si...

M. FAIR: Il s'agirait de la valeur de la récolte de cette année à laquelle viendrait s'ajouter l'excédent de l'année dernière, moins le déficit de 5 millions de dollars.

M. EARL: C'est cela. Les excédents d'inventaire devront être liquidés également. Ils seront vendus en même temps que la production de cette année.

M. BRYCE: Que faites-vous des intérêts? Vous les payez avec votre argent?

M. EARL: Nous les inscrivons au débit du compte-blé par l'intermédiaire de la banque et en dernier lieu au débit du compte-lin.

M. BRYCE: C'est à dire que vous les payez vous-même et que vous les inscrivez à votre propre débit?

M. EARL: C'est cela. Mais il faut discerner entre les comptes. Cet argent appartient aux producteurs et si les producteurs doivent nous prêter de l'argent...

M. ARGUE: Il s'agit des producteurs? Cela n'a rien à faire avec le lin?

M. EARL: Oui.

M. FAIR: Je crois qu'il serait bon d'élucider un certain point dans l'esprit de tout le monde, surtout dans les parties du Canada autres que les Prairies de l'ouest. Là-bas, nous savons que nous avons essuyé une perte par suite de la politique gouvernementale, mais un grand nombre de gens dans les autres parties du Canada ne s'en rendent pas compte, et j'aimerais qu'ils le sachent. Eux aussi croient que la perte est subie par la direction de la Commission du blé. A mon avis, rien n'est plus éloigné de la vérité, parce que cet accord sur le blé avec l'Angleterre était une transaction entre les gouvernements canadien et britannique, tandis qu'en examinant les transactions réelles de la Commission du blé vous trouvez le prix du blé classe II vendu directement à la Commission. J'ai l'impression que beaucoup de gens ne le comprennent pas et qu'ils tâchent, délibérément ou non, de faire supporter à la Commission du blé les pertes que nous subissons sur la plupart des ventes de blé aux termes de l'accord entre les deux pays.